



SERVICE DE GARDE « LE FORT BRILLANT »

4 septembre 2018

À tous les parents,

Voici la procédure à suivre pour l'inscription aux journées pédagogiques pour l'année scolaire 2018-2019.



√ Vous devez compléter et retourner la grande feuille d'inscription aux journées pédagogiques remise en début d'année.

√ Il est important de confirmer si votre enfant sera présent ou non à la journée pédagogique.

√ La feuille pour le faire est toujours affichée à l'accueil du service de garde 4 semaines avant la journée pédagogique. Si vous désirez changer la réservation vous devez **absolument** apposer vos initiales vis-à-vis le nom de votre enfant à chaque journée pédagogique.

√ Aucune annulation, aucune inscription ou aucun changement ne sera accepté **10 jours ouvrables** avant la journée pédagogique. Si vous devez faire un changement, celui-ci doit être fait avant le délai requis.

√ Lorsque votre enfant est inscrit, mais qu'il ne se présente pas, 1- les frais de sortie (variable) et 2- la journée de garde (16,40\$) vous seront chargés. Assurez-vous de bien respecter votre choix. Le service de garde doit s'autofinancer.

√ Afin de ne pas payer de pénalité, les responsables doivent confirmer le nombre exact d'inscriptions pour les sorties et les autobus.

√ Les horaires des éducatrices sont aussi faits en respectant le ratio 1/20, nous devons planifier le tout à l'avance.

Pour toutes les journées pédagogiques, les procédures mentionnées ci-haut seront en vigueur. Nous préférons vous en avertir afin d'éviter les mauvaises surprises. Nous souhaitons faire vivre à vos enfants des journées spéciales dans un cadre différent de l'école.

L'équipe du service de garde